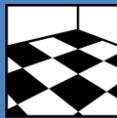


# GREEN R INDUS



## Dégraissant

### PROPRIETES

La gamme GREEN'R contient des ingrédients très efficaces et respectueux de l'environnement. Satisfaire aux exigences de l'ECOLABEL SWAN, c'est répondre à un cahier des charges très strict, des critères de performance rigoureux, une biodégradabilité ultime en aérobie et anaérobie et des emballages 100% recyclables.

Le respect de l'environnement est une responsabilité de chacun d'entre nous à chaque instant.

### DOSAGE RECOMMANDE

Appliquer Dosage de référence :

- 0,5% en entretien
- 3% pour une remise en état des surfaces

### UTILISATION

GREEN'R INDUS est issu des nouvelles technologies de formulation.

Ce dégraissant écologique assure un nettoyage efficace de tous les sols fortement souillés dans les industries, garages, collectivités...

Il agit rapidement en profondeur sur toutes les salissures d'origines animale ou végétale : traces de pneus ou roues de charriots, les résidus de joints de portes et de semelles de chaussures, graisses minérales...

Il s'utilise manuellement, par pulvérisation, en autolaveuse ou avec une monobrosse.

Uniquement en dosage automatique si utilisation en cuisine centrale.

A faible dose, il peut s'utiliser pour un entretien régulier des sols carrelés de supermarchés, industrie...

GREEN'R INDUS a un impact sur l'environnement très réduit mais conserve une performance d'usage supérieure aux références du marché, même les plus performantes. Agréé pour le nettoyage des surfaces pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaires

### CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Apparence : Liquide jaune

\* La teinte du produit peut varier dans le temps. Ceci n'affecte pas les performances du produit.

Odeur : Légère

Valeur pH : 14 (100%)  
environ 11,3 à 10 g/l

Densité relative : 1,085 (20°C)

Solubilité dans l'eau : Totale dans l'eau (20°C)

Biodégradation : > 90%

Conservation : Conserver dans l'emballage d'origine

### LEGISLATION

Conforme à la législation relative au règlement des produits de nettoyage des appareils et récipients destinés à être en contact avec les denrées alimentaires (arrêté du 8 septembre 1999).

### REFERENCE

Bidon de 5 lt : P510112330

